

NEOLIFE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 4.828.179,53 euros
Siège social : 52 allée des Cèdres – Bâtiment « Hello »
69760 Limonest
753 030 790 RCS LYON
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

1. SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULE 2025

1.1 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la Société applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte. Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective. Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de continuité de l'exploitation et de permanence des méthodes comptables. L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Directoire.

1.2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Le chiffre d'affaires comptable de la Société au 31 décembre 2025 s'établit à 12.442 K€, contre 12.170 K€ au 31 décembre 2024, soit une progression de +2,2 %. L'analyse détaillée de la variation du chiffre d'affaires est présentée au point 1.4.1 ci-après.

Après prise en compte de l'ensemble des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation ressort à -168 K€ au titre de l'exercice 2025, contre +462 K€ au titre de l'exercice 2024. Le résultat financier s'établit à -28 K€, contre -21 K€ au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel et du crédit d'impôt, le résultat net comptable se solde par une perte de -117 K€, contre un bénéfice net de +473 K€ en 2024.

Le total du bilan s'élève à 9.663 K€ au 31 décembre 2025, contre 8.848 K€ au 31 décembre 2024. Les capitaux propres ressortent à 4.657 K€, contre 4.774 K€ un an plus tôt.

Est joint en annexe au présent rapport le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

1.3 ACTIVITE SUR L'ANNEE 2025

1.3.1 UNE ANNEE DE STRUCTURATION EN PREPARATION DU PLAN STRATEGIQUE 2026-2030

L'exercice 2025 a constitué une année de structuration au service de la trajectoire de développement de la Société. Cette orientation s'inscrit dans la continuité directe des axes déjà annoncés dans le rapport de gestion 2024, à savoir le renforcement des équipes Export, Technique et Grands Comptes, afin d'adapter l'organisation de la Société à ses ambitions de croissance en France et à l'international.

Dans ce cadre, la Société a procédé au recrutement de quatre collaborateurs supplémentaires début 2025, correspondant à une assistante service client export, deux profils commerciaux et un responsable technique. Ces recrutements ont été engagés en anticipation du plan stratégique 2026-2030 et traduisent la volonté de la Société d'investir dès 2025 dans son organisation cible compte tenu de l'inertie du métier. Le communiqué semestriel du 30 septembre 2025 indiquait déjà que le coût global de ces quatre recrutements représentait 158 K€ sur le seul premier semestre.

1.3.2 UNE ACTIVITE COMMERCIALE RESILIENTE DANS UN MARCHE TOUJOURS TENDU

Dans un environnement de marché demeuré difficile, marqué par le ralentissement des mises en chantier et la prudence persistante des donneurs d'ordre, la Société a néanmoins démontré la résilience de son modèle. Le communiqué du 30 janvier 2026 fait ressortir, pour l'exercice 2025, un chiffre d'affaires comptable de 12,4 M€ et un chiffre d'affaires normatif de 10,9 M€, en croissance de +3,3 % par rapport à 2024. Cette progression a été portée par une accélération de l'activité au second semestre, avec un chiffre d'affaires normatif de 5,9 M€ contre 5,0 M€ au premier semestre.

En France, le chiffre d'affaires normatif s'établit à 8,8 M€, contre 8,3 M€ en 2024, soit une progression de +6 %. Cette performance a été soutenue par le secteur de la rénovation ainsi que par une présence commerciale accrue sur le terrain, tant auprès des donneurs d'ordre que lors de salons professionnels régionaux. À l'Export, l'activité ressort à 2,1 M€, contre 2,2 M€ en 2024. Le redressement observé au second semestre a permis de compenser la baisse enregistrée en début d'exercice.

1.3.3 INNOVATION, DEVELOPPEMENT TECHNIQUE ET ORGANISATION

La Société a poursuivi en 2025 ses efforts d'innovation, de développement technique et de structuration industrielle, dans la continuité de sa stratégie de décarbonation et d'amélioration continue de ses solutions constructives. Cette dynamique s'est traduite notamment par la poursuite des investissements dans les filières de production ainsi que par le renforcement du service technique. À ce titre, un nouvel emprunt de 226 K€ a été souscrit le 15 avril 2025 afin de financer les nouvelles filières.

1.3.4 RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

La Société a poursuivi en 2025 le renforcement de sa démarche RSE, en cohérence avec son positionnement sur les solutions constructives durables, bas carbone et biosourcées. Cette démarche a franchi une étape importante avec l'obtention, en décembre 2025, d'une médaille d'argent EcoVadis, assortie d'une note de 73/100, positionnant NEOLIFE dans le top 15 % des sociétés évaluées à l'échelle mondiale. Cette reconnaissance constitue un atout de différenciation dans un contexte où les critères RSE prennent une place croissante dans les décisions des donneurs d'ordre publics et privés.

La Société entend poursuivre cette trajectoire au travers d'objectifs structurants à horizon 2030, parmi lesquels la réduction de ses émissions carbone, l'amélioration de sa performance énergétique, la revalorisation complète de ses déchets de production et l'obtention de la certification PEFC.

1.4 ANALYSE ECONOMIQUE

1.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES NORMATIF

Afin de permettre une lecture économique cohérente de l'activité, la Société retient une présentation normative de son chiffre d'affaires, hors ventes d'éco-matériaux.

Sur cette base, le chiffre d'affaires normatif 2025 s'établit à 10.858.770 €, contre 10.512.175 € en 2024, soit une progression de 346.596 €, correspondant à +3,3 %. Cette croissance confirme la résilience du modèle commercial de la Société, dans un marché de la construction demeuré tendu.

La progression du chiffre d'affaires normatif repose principalement sur la bonne tenue du marché français, portée par la rénovation et par une présence commerciale renforcée, tandis que l'Export a retrouvé une dynamique plus favorable au second semestre.

Cette évolution conforte la pertinence du positionnement de la Société sur les solutions constructives durables, bas carbone et biosourcées.

1.4.2 MARGE NORMATIVE

La marge normative ressort à 4.892.150 € au titre de l'exercice 2025, contre 4.783.442 € en 2024, soit une augmentation de 108.708 €. Le taux de marge normative s'établit à 45,05 % en 2025, contre 45,50 % en 2024, soit une variation quasi iso.

Cette évolution traduit une bonne résistance de la marge brute dans un environnement de marché toujours exigeant.

Malgré une légère contraction du taux de marge, la Société améliore sa marge normative en valeur absolue, en cohérence avec la progression de son chiffre d'affaires normatif.

Cette stabilité confirme la solidité du modèle économique et la capacité de la Société à préserver un niveau de rentabilité brute élevé tout en poursuivant sa dynamique commerciale.

1.4.3 ANALYSE DE LA MASSE SALARIALE ET DES INVESTISSEMENTS HUMAINS

Les salaires et cotisations sociales s'élèvent à 2.495.721 € en 2025, contre 2.072.458 € en 2024, soit une hausse de 423.263 €, correspondant à +20,4 %. Cette évolution provient principalement des investissements humains engagés par la Société en anticipation du plan stratégique 2026-2030.

Le brut chargé des quatre recrutements stratégiques intervenus en 2025 s'élève à 364.817 € sur l'exercice, pour un coût global de 443.741 € en intégrant les loyers de véhicules et frais annexes. Après neutralisation du seul brut chargé de ces quatre recrutements, la masse salariale retraitée ressort à 2.130.904 €, soit une progression limitée à 58.446 € par rapport à 2024, correspondant à +2,8 %.

Ainsi, l'essentiel de la hausse constatée en 2025 résulte d'un investissement d'anticipation destiné à préparer la trajectoire 2026-2030 et non d'une dérive des charges courantes.

Cette lecture est dans la continuité du communiqué semestriel du 30 septembre 2025, qui identifiait déjà le coût des quatre recrutements intervenus début 2025 comme un élément directement lié à l'anticipation du plan stratégique 2026-2030.

1.4.4 RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT NET RETRAITÉS

1.4.4.1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION RETRAITÉ

En lecture strictement comptable, le résultat d'exploitation de la Société ressort à -168 K€ au 31 décembre 2025, contre +462 K€ au titre de l'exercice 2024.

Cette évolution s'explique principalement par les investissements humains et organisationnels engagés dès 2025 en anticipation du plan stratégique 2026-2030, alors même que leur contribution au chiffre d'affaires et à la rentabilité a vocation à se matérialiser de manière progressive.

Le brut chargé des quatre recrutements stratégiques intervenus en 2025 s'élève à 364.817 € sur l'exercice. Après neutralisation de ce seul montant, le résultat d'exploitation 2025 est porté à +196 K€, ce qui conduit à considérer que la perte d'exploitation comptable constatée en 2025 procède essentiellement d'une décision d'investissement anticipé dans l'organisation cible de la Société.

En retenant une approche économique élargie, intégrant également les loyers de véhicules et les frais annexes directement liés à ces recrutements, pour un coût global de 443.741 €, le résultat d'exploitation retraité ressort à +275 K€. Après neutralisation complémentaire de la charge non récurrente de 68.787 € liée à la sortie des aménagements de l'ancien siège social, le résultat d'exploitation retraité final ressort à +344 K€.

Après neutralisation complémentaire des dotations et reprises aux amortissements et provisions, l'EBITDA retraité ressort à +1.025 K€ au 31 décembre 2025, soit 9,4 % du chiffre d'affaires normatif de l'exercice.

L'exercice 2025 doit ainsi être analysé comme une année de structuration et de préparation, au cours de laquelle la Société a volontairement supporté des charges d'anticipation destinées à soutenir la mise en œuvre de son plan stratégique 2026-2030.

1.4.4.2 RESULTAT FINANCIER ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les comptes annuels 2025 font ressortir un résultat financier négatif de -27,6 K€, contre -21,2 K€ au titre de l'exercice 2024. Ce poste demeure négatif mais reste d'ampleur limitée au regard du niveau d'activité de la Société. Il se décompose en 19,4 K€ de produits financiers et 47,1 K€ de charges financières. Les

produits financiers comprennent notamment les effets des placements sans risque réalisés sur l'excédent de trésorerie, déjà mis en avant dans la communication financière semestrielle 2025.

Les charges financières se composent principalement de 19,1 K€ d'intérêts et charges assimilées, traduisant un coût de financement qui demeure maîtrisé, ainsi que de 28,0 K€ de dotations aux amortissements, dépréciations et provisions. À cet égard, le compte de résultat détaillé fait apparaître une dépréciation des titres auto-détenus, évalués sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2025, ce qui contribue à la dégradation du résultat financier sur l'exercice.

S'agissant du résultat exceptionnel, la présentation retenue dans les comptes 2025 le fait ressortir à un niveau nul et n'appelle donc pas de commentaire particulier.

1.4.4.3 RÉSULTAT NET RETRAITÉ

Les comptes annuels 2025 font apparaître un résultat courant avant impôt de -196.112 € et un résultat net comptable de -116.883 €, après prise en compte d'un produit de crédit d'impôt innovation de 79.229 €.

Ce résultat intègre notamment, d'une part, le coût du renforcement des équipes engagé dans le cadre de la préparation du plan stratégique 2026-2030, d'autre part, une charge de 68.787 € liée à la sortie des aménagements de l'ancien siège social, ainsi qu'une dépréciation de 27.400 € sur les titres auto-détenus de la Société.

Après neutralisation du seul brut chargé et des frais annexes des quatre recrutements stratégiques intervenus en 2025, soit 443.741 €, le résultat net retraité ressort à +326.858 €. En intégrant également la charge non récurrente liée à l'ancien siège social et la dépréciation des titres auto-détenus, le résultat net retraité ressort à +423.045 €, soit 3,9 % du chiffre d'affaires normatif de l'exercice 2025.

L'exercice 2025 doit ainsi être apprécié comme un exercice de structuration, au cours duquel la Société a supporté par anticipation les charges liées à son organisation future.

1.5 ANALYSE DU BILAN, DE LA TRÉSORERIE ET DE L'ENDETTEMENT

La Société précise qu'à la date d'arrêté des comptes, elle est à jour de l'ensemble de ses charges sociales et patronales ainsi que de ses échéanciers d'emprunts bancaires.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'établit à 9.663 K€, contre 8.848 K€ au 31 décembre 2024. Les capitaux propres ressortent à 4.657 K€, contre 4.774 K€ un an plus tôt.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 586,8 K€ à la clôture, contre 909,3 K€ au 31 décembre 2024. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 ressort à 583.742 €, dont 202.815 € au titre des PGE, 37.500 € au titre du prêt innovation BPI et 343.427 € au titre des financements liés aux CAPEX filières. Les remboursements prévus représentent 344.034 € en 2026, puis 107.697 € en 2027, 111.827 € en 2028 et 20.185 € en 2029. Cette structure de dette demeure majoritairement adossée à des investissements de développement.

Tableau de Flux de Trésorerie (TFT) NEOLIFE en K€	31/12/2025
Résultat net	(117)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	679
Financier, Exceptionnel, impôts	53
Variation du BFR d'exploitation	(4)
FLUX NETS D'EXPLOITATION	612
FLUX NETS D'INVESTISSEMENT	(704)
FLUX NETS DE FINANCEMENT	(324)
VARIATION DE TRESORERIE	(417)
Trésorerie à l'ouverture	1 865
Trésorerie à la clôture	1 448

S'agissant de la trésorerie, le tableau de flux fait apparaître une variation négative de 417 K€ sur l'exercice 2025, la trésorerie passant de 1.865 K€ à l'ouverture à 1.448 K€ à la clôture.

Le TFT inclut les valeurs mobilières de placement, alors que le poste « disponibilités » du bilan ne couvre que les soldes bancaires. Ce solde de trésorerie se compose des valeurs mobilières de placement pour 407 K€ au 31 décembre 2025, en complément des disponibilités bancaires de 1.043 K€ figurant au bilan. La variation de trésorerie s'explique par des flux nets d'exploitation positifs de 612 K€, plus que compensés par des flux nets d'investissement de -704 K€ et des flux nets de financement de -324 K€.

L'évolution du besoin en fonds de roulement d'exploitation ressort globalement à l'équilibre dans le TFT, à -4 K€. En lecture bilantielle, la principale évolution provient du renforcement du niveau de stocks, avec une hausse nette de 354 K€ entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, résultant de l'augmentation des stocks de matières premières et approvisionnements de 491 K€, partiellement compensée par la baisse des stocks de marchandises de 137 K€. Ce renforcement du niveau de stock doit être apprécié positivement, dans la mesure où il permet à la Société de disposer d'un niveau de disponibilité plus élevé pour répondre rapidement aux prises de commandes et soutenir l'exécution de sa feuille de route commerciale.

Malgré ce recul de la trésorerie sur l'exercice, la Société conserve un niveau de liquidité compatible avec la poursuite de son activité et avec le déploiement de sa feuille de route stratégique 2026-2030.

1.6 OPERATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Se reporter au point 1.5 Analyse du bilan.

1.7 SITUATION D'ENDETTEMENT

Le total des emprunts à la clôture de l'exercice s'élève à 583 742 euros et se compose de :

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en mars 2019 pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement ;
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt pour l'Innovation à hauteur de 30% ;
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 50% ;
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Sébastien MARIN-LAFLECHE.

L'emprunt souscrit auprès de la Société Générale en décembre 2024 pour un montant nominal de 200 000 euros pour le financement des filières est garanti par :

- Le nantissement du fonds de commerce

Emprunts PGE

Les emprunts souscrits en 2020 auprès des banques Caisse d'Epargne et Crédit Agricole pour un montant nominal de 1 000 000 euros et 800 000 euros respectivement sont garantis par :

- Une contre-garantie de l'Etat français dite « PGE » à hauteur de 90%.

A la clôture de l'exercice, le solde restant dû au titre des PGE s'élève à 202 814.78 euros.

Nouvel Emprunt

Un emprunt a été souscrit auprès du Crédit Agricole en avril 2025 pour un montant nominal de 226 000 euros pour le financement des filières et est garanti par :

- Une garantie par un nantissement du fonds de commerce à égalité de rang avec l'emprunt de 200 000 euros de la Société Générale de décembre 2024.
- Une garantie de la BPI à hauteur de 50%.

1.8 PERSONNEL

L'effectif salarié moyen s'élève à 25 sur l'année 2025 soit en progression de 6 collaborateurs par rapport à l'effectif moyen de l'exercice précédent. L'effectif présente une parité homme/femme dans la mesure où nous comptons 11 femmes et 14 hommes.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

1.9 Transfert du siège social de la Société

À la suite d'une décision du Conseil de Surveillance en date du 17 février 2025 ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 juin 2025, la Société a procédé au transfert de son siège social au 52 - Allée des Cèdres - Bâtiment "Hello" - 69760 Limonest. La Société est toujours rattachée au greffe du Tribunal des Affaires Economiques (anciennement Tribunal de commerce) de Lyon.

Les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.

Ce transfert de siège social a permis d'apporter à toute l'équipe un cadre de travail optimisé tout en maîtrisant les charges fixes supportées par la Société.

2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES

La Société entend poursuivre en 2026 et au-delà la trajectoire de développement engagée dans le cadre de son plan stratégique Neolife 2030. La Direction réaffirme à ce titre son ambition de faire de NEOLIFE un acteur de référence de la construction durable et, à terme, le leader européen des bio-composites pour l'enveloppe de bâtiments durables. Cette stratégie repose sur des fondamentaux jugés solides par la Société, tenant à la résilience de son modèle, à la robustesse de son positionnement sur des solutions à forte valeur ajoutée, ainsi qu'à la qualité de son retour d'expérience, avec plus de 1,5 million de m² de produits posés sans sinistre, certifiés par l'Agence Qualité Construction.

La feuille de route 2026-2030 s'articule autour de plusieurs axes structurants. En premier lieu, la Société entend poursuivre ses efforts d'innovation afin de renforcer et d'élargir ses gammes de bio-composites VESTA®, en intégrant un sourcing végétal et polymère 100 % recyclé, avec pour objectif d'améliorer la performance environnementale de ses produits tout en maîtrisant leur coût. En deuxième lieu, la Société prévoit de diversifier son modèle économique en développant de nouvelles applications brevetées et certifiées, au-delà du bardage, dans une logique d'économie circulaire et en réponse aux besoins de la construction hors site. Enfin, la Société souhaite accélérer son développement au moyen de partenariats stratégiques en France et en Europe, destinés à adapter les produits aux contextes locaux et à renforcer sa présence dans les zones à fort potentiel.

S'agissant plus particulièrement de l'activité commerciale, la Société indique que le développement de l'export constitue un levier essentiel de croissance, avec une priorité donnée à l'Europe du Nord, notamment l'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas, où la demande en matériaux bas carbone est soutenue, ainsi qu'aux marchés d'Europe du Sud au travers d'une offre adaptée aux spécificités climatiques et architecturales locales. Parallèlement, NEOLIFE entend multiplier les partenariats avec des distributeurs, industriels et promoteurs afin de consolider un écosystème favorable autour des bio-composites et de soutenir son déploiement européen.

La Société prévoit également de compléter son modèle historique de ventes en prescription, caractérisé par un cycle long et des projets architecturaux à forte valeur ajoutée, par un modèle complémentaire de vente en circuit court. Ce second axe doit permettre de valoriser plus rapidement les innovations issues de la R&D au travers de produits disponibles sur stock et diffusés via des réseaux de distribution spécialisés, notamment dans l'aménagement extérieur. La nouvelle dalle de terrasse brevetée injectée en VESTA® est présentée comme l'un des premiers symboles de cette dynamique.

À horizon 2030, la Société affiche l'objectif de tripler son chiffre d'affaires et d'atteindre une marge d'EBITDA de l'ordre de 19 %. Pour l'exercice 2025, la lettre aux actionnaires mentionnait la perspective d'un chiffre d'affaires normatif stable, d'une amélioration de la marge brute et d'une progression de l'EBITDA retraité, portée par l'optimisation des procédés industriels, la diversification des approvisionnements, le lancement de nouvelles gammes et les premiers effets du plan Neolife 2030. Plus globalement, la Direction considère que la mise en œuvre de cette stratégie doit permettre de renforcer la compétitivité de la Société, d'élargir son empreinte européenne et de faire émerger un modèle de développement durable, vertueux et rentable au bénéfice de ses actionnaires.

3. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2025.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, les activités de la Société en matière de recherche et développement ont débouché sur les éléments financiers suivants :

- Un Crédit d'Impôt Innovation a été comptabilisé pour un montant de 79 K€ ;
- Les dépenses consacrées aux frais de recherche et développement des produits ont été activées pour un montant de 413 K€.

Ces dépenses se ventilent en :

- Activation des dépenses de personnel pour 270 K€ ;
- Activation des prestations de recherche et de développement fournies par d'autres entités pour 143 K€.

5. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans le paragraphe 1.5 du document d'information en date du 29 septembre 2016 établi dans le cadre du transfert de la Société sur Euronext Growth.

La Société a identifié 2 principaux risques :

- (i) Risques de liquidité et besoins de financements complémentaires ; et
- (ii) Risques liés au processus de fabrication et dépendance vis-à-vis des fournisseurs.

En complément de ces risques, la hausse des matières premières apparaît comme un nouveau risque majeur qu'il convient de prendre en considération.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

À la date de clôture au 31 décembre 2025, il n'existe plus d'instruments financiers ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société.

Aucun instrument financier ou valeur mobilière n'a été exercé sur l'exercice 2025.

8. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2025 à 0 %.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2025, NEOLIFE ne détenait aucune filiale ou participation.

10. ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 du Code de commerce et aux stipulations statutaires, l'identité des personnes physiques ou morales détenant, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales à la date du 31 décembre 2025 est la suivante :

Actionnaires	SIREN	Nombre d'actions	% de détention	Adresse	Forme juridique
CAPRIONA	447 859 299	9 650 000	10.01%	127 ROUTE DE CAMBAIE, 97460 SAINT-PAUL	SAS
COPERNIC	424 714 855	8 650 000	8.98%	102 B RUE DE MIROMESNIL, 75008 PARIS	EURL
NOVALI	431 934 603	5 900 667	6,12%	4 RUE DUGUESCLIN, 69006 LYON	SAS

Enfin, il n'existe aucune situation d'autocontrôle.

11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

12. PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti ou n'a bénéficié d'aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

13. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous signalons que dans le cadre du programme de rachat d'actions tels qu'autorisé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2024 et celle du 26 juin 2025, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de cession du programme de rachat d'actions au 30 juin 2025, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres de la Société suivantes :

Nombre d'actions propres achetées : 800 322

Nombre de transactions : 48

Montant en capitaux : 54 796.93€

Cours moyen d'achat : 0.0685€

Nombre d'actions propres vendues : 815 369

Nombre de transactions : 53

Montant en capitaux : 56 362.77€

Cours moyen des ventes : 0.0691€

Au 1^{er} janvier 2025, la Société détenait 163 776 de ses propres actions. Au 31 décembre 2025, la Société ayant mis fin au contrat de liquidité conclu avec TSAF au 30 juin 2025 la société a fait transférer les actions restantes soit 148 729 de ses propres actions dans son compte au nominatif (voir communiqué de presse du 27 juillet 2025).

A la suite de ce mouvement, la Société détenait 1 960 994 actions au 1^{er} janvier 2024 et en détient 2 109 723 actions au 31 décembre 2025.

14. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune obligation d'insertion telle que visée à l'article L. 464-2, I, al. 10 du Code de commerce.

15. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-14 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :					
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	45	14	4	6	69
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	97	69	36	14	216
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (En % TTC)	0.84	0.6	0.31	0.12	1.88
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses					
Nombre de factures exclues	Non applicable				
Montant total des factures exclues (En K€ TTC)	Non applicable				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					

Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois
--	--------------------------------------

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	48	20	2	1	71
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	923	382	87	6	1398
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (En % TTC)	7.41	3.08	0.7	0.05	11.24
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Non applicable				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Non applicable				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours date de facture				

16. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la Société applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte. Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective. Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe des comptes.

17. AFFECTATION DE RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 116 882.91 euros en intégralité au débit du compte « Report à nouveau ».

Origine

perte de l'exercice.....- 116 882.91 €

Affectation

Au compte « Report à nouveau »,

qui se trouve ainsi porté de la somme de – 54 422,26 € à la somme de – 171 305.17 €.

18. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 101 646 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

19. CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tiendrons à votre disposition les rapports du Commissaire aux comptes.

20. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILÉES DURANT L'EXERCICE

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous présentons l'état récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice.

La société CAPRIONA SAS représenté par son président Pascal LEANDRI, implanté à La Réunion, actionnaires de la société NEOLIFE, a effectué les opérations sur titres suivantes en cours d'année :

Date	Dirigeants	Nombre d'actions
28-mai-25	CAPRIONA SAS	- 8 650 000

Total cession - 8 650 000

Monsieur Bernard VOISIN, Président du Directoire, a effectué les opérations sur titres suivantes en cours d'année au titre d'une transaction liée à un programme d'attribution d'action gratuite :

Date	Dirigeants	Nombre d'actions
05/03/2025	Bernard VOISIN	392 201

Total attribution 392 201

Madame Marie BERLAND, Directrice Générale, a effectué les opérations sur titres suivantes en cours d'année au titre d'une transaction liée à un programme d'attribution d'action gratuite :

Date	Dirigeants	Nombre d'actions
05/03/2025	Marie BERLAND	392 200

Total attribution 392 200

Données sur la base d'un capital composé de 96.370.849 actions et droits de vote en date du 31 décembre 2025.

* *
*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

ANNEXE 1

**LE TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	5 237 763	9 367 085	4 828 180	4 828 180	4 828 180
b) Nombre d'actions émises	52 377 630	96 370 849	96 370 849	96 370 849	96 370 849
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	10 724 897	13 322 974	12 843 026	12 169 541	12 442 254
b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions	200 916	-3 639 237	46 164	1 095 669	499 433
c) Impôt sur les bénéfices	-64 163	-37 679	-107 255	-109 435	-79 229
d) Résultat après impôt, mais avant amortissements & provisions	265 079	-3 601 558	153 419	1 205 104	578 661
e) Résultat après impôt, amortissements & provisions	-304 048	-3 624 832	-523 526	472 937	-116 883
f) Montants des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
g) Participation des salariés	-	-	-	-	-
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements	0,005	-0,037	0.002	0.013	0.006
b) Résultat après impôt, amortissements provisions	-0,006	-0,038	-0.005	0.005	0.001
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	15	19	21	19	25
b) Montant de la masse salariale	1 163 089	1 397 924	1 428 762	1 399 409	1 810 657
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	406 746	559 982	613 171	673 049	685 064

ANNEXE 2

LE TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des Capitaux Propres En €	31/12/2024	Affect. Résultat	Variation de capital	Résultat	46 022
CAPITAL SOCIAL	4 828 180				4 828 180
PRIMES & ECARTS	-				-
RESERVES	-				-
REPORT A NOUVEAU RESULTAT	(527 359) 472 937	472 937 (472 937)		(116 883)	(54 422) (116 883)
CAPITAUX PROPRES	4 773 757	-	-	(116 883)	4 656 874